

SCOPE OF WORK
FOR
THE STUDY
ON
THE PROMOTION OF INLAND AQUACULTURE FOR RURAL
DEVELOPMENT
IN
THE REPUBLIC OF BENIN
AGREED UPON

BETWEEN

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE

AND

JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION AGENCY



Dr. GNAHO K. Loius
*Duputy Director of Cabinet,
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage,
et de la Pêche,
The Republic of Benin*

Cotonou, 24th January, 2007

Mr. MORI Takashi
*Leader of Preliminary Study Team,
Japan International Cooperation Agency,
Japan*

I INTRODUCTION

In response to the request of the Government of the Republic of Benin (hereinafter referred to as "GOB"), the Government of Japan (hereinafter referred to as "GOJ") has decided, in accordance with the relevant laws and regulations in force in Japan, to conduct a study on the Promotion of Inland Aquaculture for Rural Development in the Republic of Benin (hereinafter referred to as "the Study").

Based on the decision of GOJ, the Japan International Cooperation Agency (hereinafter referred to as "JICA"), the official agency responsible for the implementation of the technical cooperation programs, will undertake the Study in close cooperation with the concerned authorities of the GOB.

The present document sets forth the Scope of Work with regard to the Study.

II OBJECTIVES OF THE STUDY

The overall goal of the Study is to secure the human security through the improvement of life condition and food security of the Beninese population.

The objectives of the Study are:

1. To formulate Master Plan to promote inland aquaculture and Action Plans for its promotion in the target areas; and
2. To implement pilot projects on the promotion of inland aquaculture and rural development in the course of the Study, through strong collaborations from the beneficiary people, for the capacity development of Beninese counterpart personnel as well as of the communities concerned.

III STUDY AREA

The Study area would be beneficial area of inland aquaculture of the Republic of Benin. Model areas would be selected in terms of undertaking pilot projects.

IV SCOPE OF THE STUDY

The Study will consist of the items detailed below:

1. Phase 1: Collection and analysis of basic data, and formulation of draft Master Plan and draft Action Plan

- 1-1. To collect and analyze relevant data and information from all the Provinces and at the national level;
- 1-2. To review the existing development program (s) and project(s) carried out by GOB and/or other donors;
- 1-3. To conduct field surveys in the Study area and to identify the situation and needs of communities;
- 1-4. To identify major constraints and development potential in the Study area;
- 1-5. To analyze potential and method of inland aquaculture;
- 1-6. To identify contents of the program for small-scale rural development project;
- 1-7. To identify support program for implementation of rural development project;
- 1-8. To formulate draft Master Plan and draft Action Plan;
- 1-9. To select model areas to implement the pilot projects;
- 1-10. To conduct baseline survey in the selected model areas; and,
- 1-11. To prepare the implementation plan of the pilot projects in the selected model areas.

2. Phase 2: Implementation of the pilot projects and finalization of the Master Plan and the Action Plan

- 2-1. To implement the pilot projects with following purpose;
 - 2-1-1 to verify the validity of the draft Action Plan for implementation and for extension of community-based rural development.
 - 2-1-2 to enhance capacity of Beninese counterpart personnel and others for implementing of community-based rural development.
 - 2-1-3 to strengthen the administrative systems of the organizations concerned.
- 2-2. To monitor and evaluate the pilot projects;
- 2-3. To finalize the Action Plan by feeding back the results of the pilot projects ; and
- 2-4. To finalize the Master Plan.

V STUDY SCHEDULE

The Study will be carried out in accordance with the attached tentative schedule. (See ANNEX I)

VI REPORTS

JICA shall prepare and submit the following reports to GOB. In case any doubt arises in interpretation, the English version shall prevail.

Inception Report:	Twenty (20) copies in French.
Interim Report:	Twenty (20) copies in French.
Progress Report(s):	Twenty (20) copies in French of each.
Draft Final Report:	Thirty (30) copies (Ten (10) copies in English and Twenty (20) copies in French) at the end of the field work; GOB will provide JICA with its comments on the Draft Final Report within one (1) month of the receipt of the Draft Final Report.
Final Report:	Forty (40) copies (Ten (10) copies in English and Thirty (30) copies in French) within two (2) months of the receipt of GOB's comments on the Draft Final Report.

VII UNDERTAKING OF THE GOB

1. To facilitate the smooth conduct of the Study, GOB shall take necessary measures:
 - (1) To permit the members of the Study Team to enter, leave and sojourn in the Republic of Benin for the duration of their assignments therein and exempt them from foreign registration requirements and consular fees;
 - (2) To exempt the members of the Study Team from taxes, duties and any other charges on equipment, machinery and other material brought into the Republic of Benin for the implementation of the Study;
 - (3) To exempt the members of the Study Team from income tax and charges of any kind imposed on or in connection with any emoluments or allowances paid to the members of the Study Team for their services in connection with the implementation of the Study; and
 - (4) To provide necessary facilities to the Study Team for the remittance as well as utilization of the funds introduced into the Republic of Benin from Japan in connection with the implementation of the Study.
2. GOB shall bear claims, if any arise, against the members of the Study Team resulting from,

occurring in the course of, or otherwise connected with, the discharge of their duties in the implementation of the Study, except when such claims arise from gross negligence or willful misconduct on the part of the Study Team.

3. Direction des Pêches du Ministère de l'Agriculture, et de l'Elevage et de la Pêche shall act as counterpart agency to the Japanese Study team with close cooperation of coordinating body in relation with other governmental and non-governmental organizations concerned for the smooth implementation of the study.
4. Ministère de l'Agriculture, et de l'Elevage et de la Pêche, at its own expense, where necessary, provide the Study Team with the following, in cooperation with other organizations concerned:
 - (1) Security and safety of the Study Team and the relevant information;
 - (2) Information as well as assistance in obtaining medical service;
 - (3) Available data (including maps and photographs) and information related to the Study;
 - (4) Counterpart personnel;
 - (5) Suitable office space with furniture and telephone facilities; and
 - (6) Credentials or identification cards.

VIII UNDERTAKING OF JICA

For the implementation of the Study, JICA shall take the following measures:

1. To dispatch, at its own expense, a study team to the Republic of Benin; and
2. To pursue technology and skills transfer to Beninese counterpart personnel as well as the communities in the course of the Study.

IX CONSULTATION

JICA and the Ministère de l'Agriculture, et de l'Elevage et de la Pêche shall consult with each other in respect of any matter that may arise from or in connection with the Study.

TENTATIVE STUDY SCHEDULE

MONTH	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24			
PHASE	Phase 1												Phase 2														
WORK IN BENIN	[Wavy Pattern]			[Wavy Pattern]			[Wavy Pattern]			[Wavy Pattern]			[Wavy Pattern]			[Wavy Pattern]			[Wavy Pattern]			[Wavy Pattern]			[Wavy Pattern]		
WORK IN JAPAN					[]							[]	[]						[]					[]			
REPORT	①				②				③				④			⑤			⑥				⑦	⑧	⑨		

- ① Inception Report
- ② Interim Report 1
- ③ Progress Report 1
- ④ Interim Report 2
- ⑤ Progress Report 2
- ⑥ Interim Report 3
- ⑦ Progress Report 3
- ⑧ Draft Final Report
- ⑨ Final Report

[Signature] TM

ETENDUE DES TRAVAUX

POUR

L'ETUDE DE LA PROMOTION DE L'AQUACULTURE CONTINENTALE POUR LE
DEVELOPPEMENT RURAL
EN REPUBLIQUE DU BENIN

CONVENUE ENTRE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

ET

L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

Cotonou, le 24 janvier 2007




Dr GNAHO K. Louis
*Directeur Adjoint de Cabinet
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage
et de la Pêche,
République du Bénin*



M. MORI Takashi
*Chef d'Equipe de l'Etude Préliminaire,
Agence Japonaise de Coopération
Internationale,
Japon*

I. INTRODUCTION

En réponse à la requête du Gouvernement de la République du Bénin (ci-après désigné « le GDB »), le Gouvernement du Japon (ci-après désigné « le GDJ ») a décidé, conformément aux lois et règlements pertinents en vigueur au Japon, de procéder à l'Etude de la Promotion de l'Aquaculture Continentale pour le Développement Rural en République du Bénin (désigné ci-après « l'Etude »).

Basée sur la décision du GDJ, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA »), l'agence officielle responsable de l'exécution des programmes de coopération technique, se chargera de l'Etude en étroite collaboration avec le GDB.

Le présent document définit l'Etendue des Travaux de l'Etude.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif global de l'Etude est de contribuer à garantir la sécurité humaine à travers l'amélioration des conditions de vie et la sécurité alimentaire des populations béninoises.

L'Etude vise spécifiquement à :

1. Elaborer le Schéma directeur de développement de l'aquaculture continentale pour le développement rural ainsi que des Plans d'actions pour les Régions ciblées par l'Etude ;
2. Identifier et mettre en œuvre des projets-pilotes pour la promotion de l'aquaculture continentale pour le développement rural en étroite collaboration avec les populations bénéficiaires en vue de renforcer les capacités des principaux acteurs (homologues béninois, personnel d'appui, bénéficiaires).

III. ZONE DE L'ETUDE

La zone de l'Etude sera celle bénéficiaire de l'aquaculture continentale en République du Bénin. Au terme de la Phase 1 de l'Etude, les zones d'intervention des projets-pilotes seront définies.

IV. ETENDUE DE L'ETUDE

L'Etendue consistera en :

1. Phase 1 : Collecte, analyse des données de base et formulation des avant-projets du Schéma directeur et des Plans d'Actions.

- 1-1 : Recueillir et analyser les données et informations utiles (technique, socio-économique...) spécifiques aux régions et au plan national ;
- 1-2 : S'inspirer des expériences de projets et programmes mis en œuvre par le GDB et d'autres acteurs de développement ;
- 1-3 : Réaliser des enquêtes sur le terrain dans la zone de l'Etude, et identifier la situation et les besoins des communautés rurales ;
- 1-4 : Identifier les contraintes majeures et les potentialités dans la zone de l'Etude ;
- 1-5 : Analyser les potentialités et les méthodes pour l'aquaculture continentale ;
- 1-6 : Identifier les contenus du programme pour le projet de développement rural de petite envergure ;

- 1-7 : Identifier le programme de soutien pour la mise en œuvre du projet de développement rural ;
- 1-8 : Formuler les avant-projets du Schéma directeur et des Plans d'Actions ;
- 1-9 : Sélectionner les zones modèles pour la mise en œuvre des projets-pilotes ;
- 1-10 : Effectuer un état des lieux dans les zones modèles sélectionnées ; et
- 1-11 : Préparer le plan d'exécution des projets-pilotes dans les zones modèles sélectionnées.

2. Phase 2 : Exécution des projets-pilotes et élaboration du Schéma directeur et des Plans d'Actions

- 2-1 : Mettre en œuvre les projets-pilotes en tenant compte des objectifs suivants ;
 - 2-1-1 : Valider l'avant-projet des Plans d'actions pour l'exécution et la diffusion des résultats pour le développement des communautés rurales ;
 - 2-1-2 : Renforcer les capacités des homologues béninois ainsi que celles d'autres acteurs de développement pour mettre en œuvre le développement des communautés rurales ;
 - 2-1-3 : Renforcer les capacités des services publics et des organisations rurales ;
- 2-2 : Suivre et évaluer les projets-pilotes ;
- 2-3 : Elaborer les Plans d'Actions en reflétant les résultats des projets-pilotes ; et
- 2-4 : Finaliser le Schéma directeur.

V. CALENDRIER DE L'ETUDE

L'Etude sera exécutée conformément au calendrier provisoire présenté en Annexe 1.

VI. RAPPORTS

La JICA préparera et soumettra au GDB les rapports suivants en deux versions anglaise et française.

- Rapport Initial : Vingt (20) exemplaires en français
- Rapport Intermédiaire : Vingt (20) exemplaires en français
- Rapport d'Avancement : Vingt (20) exemplaires de chaque en français
- Projet de rapport final : Trente (30) exemplaires (Dix (10) exemplaires en anglais et Vingt (20) exemplaires en français) à la fin des travaux sur terrain. Le GDB transmettra à la JICA ses commentaires sur ce Projet de Rapport Final dans un délai d'un (1) mois après la réception de ce projet.
- Rapport Final : Quarante (40) exemplaires (Dix (10) exemplaires en anglais et Trente (30) exemplaires en français) dans un délai de Deux (2) mois après la réception des commentaires du GDB sur le Projet de Rapport Final.

En cas de divergence en matière d'interprétation, la version anglaise prévaudra.

VII. ENGAGEMENT DU GDB

- 1. Afin de faciliter la bonne exécution de l'Etude, le GDB prendra les mesures nécessaires suivantes :

- (1) Autoriser aux membres de l'Equipe (ci-après désignée « l'Equipe) d'entrer, de sortir et de séjourner en République du Bénin pendant toute la durée de leurs missions et les exempter des obligations de déclaration applicables aux étrangers et des honoraires consulaires ;
 - (2) Exonérer les membres de l'Equipe des taxes, droits de douane et autres charges imposables sur les équipements, machines et autres matériels importés en République du Bénin pour l'exécution de l'Etude ;
 - (3) Exonérer les membres de l'Equipe des impôts sur le revenu et des droits de toutes sortes imposés ou prélevés sur les rémunérations ou honoraires payés aux membres de l'Equipe pour leurs services relatifs à l'exécution de l'Etude ; et
 - (4) Faciliter les démarches nécessaires aux membres de l'Equipe pour le transfert et l'utilisation des fonds introduits du Japon en République du Bénin pour l'exécution de l'Etude.
2. Le GDB sera tenu pour responsable des plaintes qui, le cas échéant, pourront être déposées à l'encontre des membres de l'Equipe dans le cadre de leurs fonctions pour la mise en œuvre de l'Etude, sauf dans le cas d'une négligence grave ou d'une infraction volontaire de la part des membres de l'Equipe ;
 3. La Direction des Pêches du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche agira à la fois en tant qu'organisme homologue de l'Equipe de l'Etude et comme organisme de coordination et de coopération et d'autres partenaires liés à l'exécution de l'Etude ;
 4. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, en collaboration avec les autres organisations concernées, mettra à titre gracieux à la disposition de l'Equipe ce qui suit :
 - (1) Les informations et mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité de l'Equipe de l'Etude ;
 - (2) Les informations ainsi que l'assistance pour l'accès aux services médicaux ;
 - (3) Faciliter l'accès aux données disponibles (y compris des cartes et des photographies) et les informations relatives à l'Etude ;
 - (4) Les homologues béninois ;
 - (5) Des bureaux appropriés équipés du matériel nécessaire et les facilités de téléphone ; et
 - (6) Les cartes de séjour ou les cartes d'identité appropriées.

VIII. ENGAGEMENT DE LA JICA

Afin d'exécuter l'Etude, la JICA prendra les mesures suivantes :

1. Envoyer, à sa charge, une Equipe de l'Etude en République du Bénin ;
2. Poursuivre le transfert de technologie aux homologues béninois ainsi qu'aux communautés rurales aux cours de l'Etude.

IX. CONSULTATION

La JICA et le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche se mettront en communication et se consulteront sur toutes les questions qui pourraient se poser relatives à l'Etude.

MINUTES OF MEETING
FOR
THE STUDY
ON
THE PROMOTION OF INLAND AQUACULTURE FOR RURAL DEVELOPMENT
IN
THE REPUBLIC OF BENIN
AGREED UPON
BETWEEN

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
AND

JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION AGENCY

Cotonou, 24th January, 2007



Dr. GNAHO K. Loius
*Deputy Director of Cabinet
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage,
et de la Pêche,
The Republic of Benin*

Mr. MORI Takashi
*Leader of Preliminary Study Team,
Japan International Cooperation Agency,
Japan*

I. INTRODUCTION

In response to a request from the Government of the Republic of Benin (hereinafter referred to as "GOB"), the Preliminary Study Team (hereinafter referred to as "the Team") headed by Mr. MORI Takashi was sent to the Republic of Benin by the Japan International Cooperation Agency from 17 January to 24 January, 2007.

The team held a series of discussions in relation to the Scope of the Study on the Promotion of Inland Aquaculture in the Republic of Benin (hereinafter referred to as "the Study") with representatives of the Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (hereinafter referred to as "MAEP") and other relevant organizations. The list of participants in the series of meetings is attached as ANNEX 1. The following were agreed upon by both Beninese and Japanese sides in relation to the Study.

II. RESULTS OF DISCUSSIONS

1. Title of the Study

Both sides agreed that the title of the Study would be "The Study on the Promotion of Inland Aquaculture for Rural Development in the Republic of Benin".

2. Study Area

Both sides confirmed that the study area covers beneficial area of inland aquaculture of the Republic of Benin in Phase 1 and model areas in Phase 2. Model Area would be selected during Phase 1.

3. Steering Committee

For the smooth and effective implementation of the Study, both sides agreed upon the need for establishment of a steering committee chaired by MAEP in the course of the Study. Expected participants of the steering committee are listed below.

(1) MAEP.

(2) Direction des Pêches, Direction de l'Agriculture, Direction de l'Élevage, Direction du Génie Rural, Directions Générales des CeRPA (Centre Régional pour la Promotion Agricole) and Cellule Femme.

(3) Other relevant Ministries (such as Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau, Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Ministère de la Sécurité Publique et des Collectivités Locales, Ministère du Développement, de l'Économie et des Finances, etc.).

(4) Research institutes for inland aquaculture and/or rural development (such as Institut National de Recherches Agricoles du Bénin, etc.).

(5) JICA Study Team.

(6) JICA Burkina Faso Office.

Beninese side expressed that the member of the Steering Committee would be assigned officially by the ministerial ordinance

4. Partnership

The Study shall establish partnerships with the Programme d'Appui au Developpement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA) and other projects/Programs in the field of inland aquaculture of the Republic of Benin.

5. Counterpart organization and personnel

- (1) Both sides confirmed that the Direction des Pêches of MAEP is responsible for coordinating and implementing the Study with the assistance by the Study team and JICA. It would be implemented with close cooperation of Direction de l'Agriculture, Direction de l'Elevage, Direction du Génie Rural and Cellule Femme of MAEP.
- (2) Beninese Side promised to assign fulltime suitable counterpart personnel for each member of the Study Team before the Study is commenced. For this reason, the personnel of Service Pêche Continentale et Aquaculture of the Direction des Pêches shall be increased.
- (3) Beninese side requested JICA to provide travel allowance for counterpart personnel within JICA's internal regulation. The team promised to convey it to the JICA headquarters in Tokyo.

6. Counterpart Training in Japan

Beninese side requested the training of counterpart(s) on specific relevant subjects in Japan for the efficient implementation of the Study. The team promised to convey it to the JICA headquarters in Tokyo.

7. Reports

Both sides confirmed that the final report of the Study would be opened to the public.

8. Equipment and Facilities

MAEP promised to provide the Study team with a suitable office space, and to make its best effort to provide desks, chairs and telephones in the office.

Beninese side requested JICA to support following equipments and materials for the Study. The team promised to convey it to the JICA headquarters in Tokyo.

- Vehicle and relevant equipments
- Photocopy machine
- Personal computers, printers, and relevant equipments
- Other necessary equipments and expenses for the Study

9. Target year

Beninese side requested that target year of the Study would be year 2009.

10. Validity of the Scope of Work

The Scope of Work comes into effect as the date when necessary arrangement in JICA would be completed.

11. Others

Five (5) originals of the Scope of Work and Minutes of Meeting are prepared both in English and French respectively. In case any doubt arises in interpretation, the English text shall prevail.

LIST OF PARTICIPANTS

Beninese Side

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)

- | | | |
|----|-----------------------------|---|
| 1 | Dr. GNAHO K. Louis | Deputy Director of Cabinet |
| 2 | Mr. GRIMAUD Honoré | Deputy Secretary General |
| 3 | Mr. KOUAKANNOU Bonaventure | Director of Program and Prospective |
| 4 | Mr. SIDI Latifou | Technical Adviser for the Promotion of Animal Industry and Fisheries |
| 5 | Mr. MEHOBA Raphael | Representative of the Director of Animal Industry |
| 6 | Ms. HOUNKPE K. H. Catherine | Director of Fisheries |
| 7 | Mr. d'ALMEIDA Arsène F. M. | Chief of Division of Inland Fisheries and Aquaculture, Direction of Fisheries |
| 8 | Mr. CHANGO Fakorède | In-charge of Aquaculture, Direction of Fisheries |
| 9 | Mr. HOMMA Ken | Expert of JICA |
| 10 | Mr. BANKOLE D.K. Charles | Representative of Director of Rural engineering |
| 11 | Mr. BOURAIMA Yacouba | Representative of Director of Agriculture |
| 12 | Mr. FAYOMI Jérôme | Director of Department of Asia and Oceania |

Japanese Side

JICA Study Team

- | | | |
|---|------------------------|--------|
| 1 | Mr. MORI Takashi | Leader |
| 2 | Mr. ONO Iwao | Member |
| 3 | Mr. UCHIJIMA Mitsutaka | Member |
| 4 | Mr. SHIBAHARA Masayuki | Member |

JICA Burkina Faso Office

- | | | |
|---|---------------------|-----------------------------|
| 1 | Mr. HORIUCHI Yoshio | Resident Representative |
| 2 | Mrs. KONAN Saori | Project Formulation Adviser |

JOCV Benin

- | | | |
|----|---------------------|-------------------------------|
| 1. | Mr. WATANABE Tsugio | Coordinator / Chief of Office |
|----|---------------------|-------------------------------|

PROCES-VERBAL

SUR L'ETENDUE DES TRAVAUX

POUR

L'ETUDE DE LA PROMOTION DE L'AQUACULTURE CONTINENTALE POUR LE
DEVELOPPEMENT RURAL
EN REPUBLIQUE DU BENIN

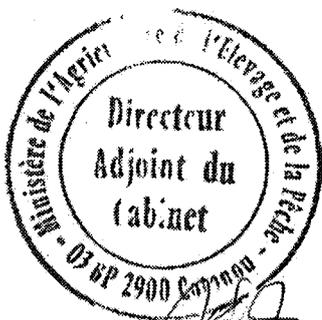
CONVENUE ENTRE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

ET

L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

Cotonou, le 24 janvier 2007



Dr GNAHO K. Louis
*Directeur Adjoint de Cabinet
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage
et de la Pêche,
République du Bénin*

森 高志

M. MORI Takashi
*Chef d'Equipe de l'Etude Préliminaire,
Agence Japonaise de Coopération
Internationale,
Japon*

I. INTRODUCTION

En réponse à une requête du Gouvernement de la République du Bénin, l'Equipe de l'Etude Préliminaire (désignée ci-après « l'Equipe ») dirigée par M. MORI Takashi a été envoyée en République du Bénin par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après « la JICA ») du 17 janvier au 24 janvier 2007.

L'Equipe a tenu une série de discussions relatives à l'Etendue des Travaux de l'Etude de la Promotion de l'Aquaculture Continentale pour le Développement Rural (désignée ci-après « l'Etude ») avec les représentants du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (désignée ci-après « le MAEP ») et d'autres organisations concernées. La liste des participants aux réunions est jointe en annexe 1. Les parties béninoise et japonaise ont convenu de ce qui suit :

II. RESULTATS DES DISCUSSIONS

1. Titre de l'Etude

Les deux parties ont convenu que le titre de l'Etude serait « l'Etude de la Promotion de l'Aquaculture Continentale pour le Développement Rural en République du Bénin ».

2. Zone de l'Etude

Les deux parties ont confirmé que l'Etude couvrirait les zones bénéficiaires de l'aquaculture continentale en République du Bénin dans la Phase I, et les zones modèles dans la Phase II. Les zones modèles seront sélectionnées au cours de la Phase I.

3. Comité de Pilotage

Pour le bon déroulement de l'exécution de l'Etude, les deux parties ont convenu qu'il est essentiel de mettre en place un Comité de Pilotage, présidé par le MAEP au cours de l'Etude. Les membres proposés pour ledit Comité de Pilotage sont les représentants des structures suivantes :

1. MAEP ;
2. Direction des Pêches, Direction de l'Agriculture, Direction de l'Elevage, Direction du Génie Rural, Directions Générales des CeRPA, Cellule Femme du MAEP ;
3. Autres ministères concernés par l'Etude (Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Ministère de la Sécurité Publique et des Collectivités Locales, Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances, etc.) ;
4. Autres centres de recherche relatifs à l'aquaculture continentale et/ou au développement rural (Institut National de Recherches Agricoles du Bénin, etc.) ;
5. Equipe de l'Etude de la JICA ;
6. Bureau de la JICA au Burkina Faso.

Toutefois, un arrêté du MAEP déterminera la composition, le fonctionnement et les attributions dudit comité.

4. Partenariat

Le projet établira des relations de partenariat avec le Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA) et autres projets/programmes intervenant dans l'aquaculture continentale.

5. Organisme et Personnel Homologue

- (1) Les deux parties ont confirmé que la Direction des Pêches du MAEP serait responsable de la coordination et de la mise en œuvre de l'Etude avec l'aide de l'Equipe de l'Etude et de la JICA. L'Etude sera mise en œuvre en étroite collaboration avec la Direction de l'Agriculture, la Direction de l'Elevage, la Direction du Génie Rural et la Cellule Femme du MAEP.
- (2) La partie béninoise a promis d'affecter, avant le démarrage de l'Etude, le personnel homologue qualifié en permanence à chaque membre de l'Equipe. Pour ce faire, le personnel du Service Pêche Continentale et Aquaculture de la Direction des Pêches doit être renforcé.
- (3) La partie béninoise a demandé à la JICA de prendre en charge les indemnités pour le personnel homologue direct de l'Equipe de l'Etude (conformément aux règlements de la JICA) dans le cadre de la mise en œuvre de l'Etude. L'Equipe a promis de transmettre cette demande au siège de la JICA à Tokyo.

6. Formation du Personnel Homologue au Japon

La partie béninoise a demandé à la JICA que le personnel homologue puisse bénéficier d'une formation au Japon pour le transfert effectif de technologie. L'Equipe a promis de transmettre cette demande au siège de la JICA à Tokyo.

7. Rapports

Les deux parties ont convenu que le rapport final de l'Etude serait accessible au public.

8. Installation et Equipements

La partie béninoise a promis de fournir à l'Equipe de l'Etude des locaux appropriés sous la responsabilité du MAEP, et s'est engagée à mettre à la disposition de l'Equipe de l'Etude le mobilier de bureau nécessaire (bureaux, chaises et téléphones).

La partie béninoise a demandé à la JICA d'aider financièrement l'installation des équipements suivants nécessaires à l'exécution de l'Etude. L'Equipe a promis de soumettre cette demande au siège de la JICA à Tokyo.

Il s'agit de :

- Véhicule et accessoires ;
- Photocopieur ;
- Ordinateurs, Imprimantes et matériel périphérique ;
- Autres équipements et dépenses nécessaires à l'exécution de l'Etude.

9. Horizon temporel du programme

Le programme qui va découler de l'Etude sera conçu à l'horizon 2009.

10. Validité de l'Etendue des Travaux

L'Etendue des travaux entre en vigueur le jour où la procédure nécessaire, entamée par la JICA, sera achevée.

11. Autres Remarques

- (1) L'Etendue des Travaux et le Procès-Verbal sont rédigés en dix (10) exemplaires chacun dont cinq (5) en anglais, cinq (5) en français. En cas de divergence au sujet de l'interprétation de ces documents, le texte anglais fera foi.

LISTE DES PARTICIPANTS

Partie Béninoise

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)

- | | |
|--------------------------------|--|
| 1. M. GNAHO K. Louis | Directeur Adjoint de Cabinet (MAEP) |
| 2. M. GRIMAUD Honoré | Secrétaire Général Adjoint (MAEP) |
| 3. M. KOUAKANNOU Bonaventure | Directeur de la Programmation et de la Prospective (MAEP) |
| 4. M. SIDI Latifou | Conseiller Technique pour la Promotion de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) |
| 5. M. MEHOBA Raphaël | Représentant du Directeur de l'Elevage (MAEP) |
| 6. Mme HOUNKPE K. H. Catherine | Directrice des Pêches (MAEP) |
| 7. M. d'ALMEIDA Arsène F. M. | Chef Service Pêche Continentale et Aquaculture, Direction des Pêches (MAEP) |
| 8. M. CHANGO Fakorédé | Chargé Aquaculture, Direction des Pêches (MAEP) |
| 9. M. HOMMA Ken | Expert de la JICA au Bénin (Direction des Pêches/MAEP) |
| 10. M. BANKOLE D. K. Charles | Représentant du Directeur du Génie Rural (MAEP) |
| 11. M. BOURAIMA Yacouba | Représentant du Directeur de l'Agriculture (MAEP) |
| 12. M. FAYOMI Jérôme | Directeur Asie et Océanie (DASOC) au Ministère des Affaires Etrangères (MAE) |

Partie Japonaise

Mission Chargée d'Etude Préliminaire (JICA)

- | | |
|---------------------------|--|
| 1. M. MORI Takashi | Chef de Mission (Agence Japonaise de Coopération Internationale /JICA) |
| 2. M. ONO Iwao | Membre de la Mission (JICA) |
| 3. M. UCHIJIMA Miitsutaka | Membre de la Mission (JICA) |
| 4. M. SHIBAHARA Masayuki | Membre de la Mission (JICA) |

JICA Burkina Faso

- | | |
|-----------------------|---------------------------------------|
| 1. M. HORIUCHI Yoshio | Représentant Resident |
| 2. Mme KONAN Saori | Conseiller en Formulation des Projets |

JOCV Bénin

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| 1. M. WATANABE Tsugio | Coordinateur/Chef Bureau |
|-----------------------|--------------------------|

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

DIRECTION DES PECHEES

**REQUETE POUR UNE ETUDE SUR LE DEVELOPPEMENT DES
FILIERES HALIEUTIQUES AU BENIN**

TITRE DU PROJET : Etude pour le développement des filières halieutiques
au Bénin

ORGANISME D'EXECUTION : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et
de la Pêche.

TYPE DE PROJET : Etude.

MONTANT DU PROJET : 300 millions¥

Août 2004

FORMULAIRE DE REQUETE POUR UNE ETUDE DE DEVELOPPEMENT DE LA PÊCHE

Date de rédaction de la requête : Août 2004

Pays candidat : République du Bénin

(1)- Titre du projet : Etude pour le développement des filières
halieutiques au Bénin

(2) Localisation : Direction des Pêches

(3) Organisme d'exécution :

Ministère/Agence : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la
Pêche.

Service : Direction des Pêches

Adresse : B.P. 383 Cotonou

N° de téléphone : 33-15-51/33-18-31

Fax : (229) 33 59 96

Position au sein du Gouvernement

La Direction des Pêches est la structure d'Administration des Pêches au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP).

- Compétence

Elle a pour mission de définir la politique de l'État béninois en matière de production halieutique et de veiller à son application.

Ses principales attributions sont :

- La détermination des conditions technico-économiques d'un développement durable des productions halieutiques ;
- Le suivi de l'évolution des productions, la détermination des facteurs et des mécanismes commandant cette évolution aussi bien aux plans technique, économique que commercial et l'étude des mesures propres à les dynamiser ;
- La proposition de politique agricole et d'objectifs à atteindre dans le domaine des productions halieutiques ;
- Le suivi de la mise en place des moyens de production et l'application des mesures de politique prévues pour la réalisation des objectifs de production halieutique ;
- L'élaboration et le suivi de la mise en application des textes législatifs et réglementaires en matière de pêche en collaboration avec les autres départements ministériels concernés ;

- La promotion d'un développement durable de la pêche artisanale ;
- Le contrôle des denrées d'origine halieutique ;
- L'élaboration des rapports périodiques.

Elle comprend cinq services :

- Le Service des Pêches Maritimes ;
- Le Service de la Pêche Continentale et Aquaculture ;
- Le Service du Contrôle et du Suivi des Produits et des Filières Halieutiques ;
- Le Service Suivi-Evaluation ;
- Le Service Administratif et Financier ;
- Un Secrétariat.

L'organigramme de la Direction des Pêches inclut aujourd'hui une Structure de Gestion du Don Japonais (SGDJ) qui a pour mission de veiller à une meilleure gestion des matériel et équipements mis à sa disposition dans le cadre de la coopération financière non remboursable avec le Gouvernement du Japon.

(Organigramme en Annexe 1)

- **Budget annuel et effectifs**

Le budget annuel de la Direction des Pêches et les effectifs pendant les trois (3) dernières années se présentent comme suit :

(En millions FCFA)	2002	2003	2004
Budget Annuel	93 682 498	112 569 000	111 691 000
Effectif	52	53	53
Salaires	69 500 500	104 159 000	103 028 000
Fonctionnement	24 181 998	8 410 000	8 663 000
Programme d'Investissement Public (PIP)	75 000 000 pour PIP Promotion des filières halieutiques et PIP Renforcement des Capacités de la Police de Pêche	75 000 000 pour PIP Promotion des filières halieutiques et PIP Renforcement des Capacités de la Police de Pêche	100 000 000 pour PIP Renforcement des Capacités de la Police de Pêche

(4) Justification du projet

Veillez décrire de manière détaillée la situation actuelle et les problèmes du secteur, les grandes lignes du projet, les objectifs à court terme et l'objectif global, les bénéficiaires directs et indirects, si possible selon le genre.

Situation et problèmes posés pour le développement des filières halieutiques

Le sous-secteur des pêches comprend quatre domaines d'activités de grande importance: la pêche maritime, la pêche continentale, l'aquaculture et la valorisation des produits de pêche.

Le Bénin dispose d'une façade maritime longue d'environ 121 km qui s'étend de la frontière nigériane à la frontière togolaise. Dans sa zone économique

exclusive (ZEE) de près de 27 750 km², le plateau continental où se produisent de faibles, rares et pauvres upwellings, possède un fond sablonneux et couvre une superficie d'environ 2 800 km² entre les isobathes 10 et 100 m, mais atteint 3 100 km² dans les profondeurs de 200 m. La largeur moyenne du plateau continental atteint 27 km depuis la côte. Malgré l'étroitesse du plateau, la faune ichthyologique est composée de plus de 257 espèces dont 43 sélaciens et 214 téléostéens.

La pêche maritime artisanale est pratiquée à partir de 80 campements de pêcheurs disséminés dans les quatre départements côtiers du Bénin. On compte actuellement 4 345 pêcheurs artisans opérant en mer dont 2 234 béninois (51,4 %), 1993 ghanéens (46 %), 115 togolais (2,54%) et 3 nigériens (0,06%). Les engins couramment utilisés sont les filets maillants, la senne tournante, la senne de plage, la ligne à main.

La pêche maritime industrielle est, quant à elle, peu développée. L'effort de pêche ne dépasse guère 40 marées en moyenne pour les dix (10) dernières années et le débarquement annuel se situe autour de 600 tonnes de poisson, ne représentant que 8 % du total de la pêche maritime. L'engin utilisé est le chalut de fond.

Le réseau hydrologique du Bénin est assez dense. Il est constitué de lagunes, lacs, fleuves, rivières, marais, plaines d'inondation et retenues d'eau. Au total, au moins 333 km² d'eau saumâtre et 700 km linéaires de cours d'eau sont disponibles.

La pêche continentale revêt une importance particulière, notamment dans le Sud-Bénin. Elle contribue pour 75 à 80% des débarquements totaux de poissons, 40% des consommations nationales de protéines animales et fait vivre plus de 600 000 personnes.

L'aquaculture au Bénin est une activité en plein essor. L'élevage des poissons (*Tilapia* essentiellement) se fait dans les étangs, trous à poissons traditionnels (Xwédo et Ahlo), enclos et cages. De nos jours, on note des efforts dans le domaine d'ostréiculture au niveau des zones lagunaires par tandis qu'en crevetticulture rien n'est encore fait.

Les femmes jouent un rôle fondamental dans la valorisation des ressources halieutiques en intervenant dans la collecte, la conservation, la transformation et la commercialisation des produits halieutiques.

STATISTIQUES DE PRODUCTION HALIEUTIQUE DE 1985 A 2003

(Tonnes de produits frais)

ANNEES	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Pêche Maritime industrielle	856,7	744,6	869,3	514,5	709,1	733,9	425,3	523,6	607,9	817,06	585,79	692,24	579	813	593	604,04	268,37	182,6	608,612
Pêche maritime artisanale	7830	8000	9047,6	8153	8252,6	7173,77	6943,49	5398,5	5808	6399	6344	7289,9	10321	9548	7949	5320,15	8146,4	10486,9	11009,012
Pêche continentale	15000	15000	31987	28598,6	32597,6	30325,98	27714,8	26565,5	32805	32707,53	37449,13	34192,64	32871	31778	31894	26400,19	30000	30000	30000
Nombre de bateaux	5	9	7	7	12	19	21	13				15	12	13	13	13	7	8	7
Nombre de pirogues pour la pêche maritime artisanale				654	654	654	654	654	731	731	731	840	840	840	816	816	825	825	825
Nombre de pirogues pour la pêche continentale			19351	22586	23276	23804	23609	23207	24460	26744	26744	34823	38609	35000	35000	35000	35000	35000	35000
Nombre de pêcheurs marins artisans			3211	3211	3211	3211	3211	3211	3237			3596	3596	3596	3793	3793	4345	4345	4345
Nombre de pêcheurs continentaux			38993	42614	45300	50294	50412	47777	49788	49083	49083	50596	56596	56596	58000	58000	58000	58000	58000
Production totale/an	23686,7	23744,6	41903,9	37266,1	41859,3	38233,6	355082,55	32487,6	339220,9	37023,06	44378	42175	43771	42139	40436	32324,38	38414,78	40670,48	41617,624

COMMERCIALISATION

Importation poissons congelés	4083,1	7101,9	7590,3	4500	3319,9	6331,53	17380,66	13032,2	18242	11102,5	12183,9	11072,43	11299	9271	12873	20235,3	15180,8	10101,57	18025
Exportation de crevettes	117	211,9	117,2	175,78	99,0	99,1	43,7	30,9	366	465,5	332,8	312	250	453	306	456,2	733,126	680,448	366,91
Nombre de chambres froides(Cotonou)																			82

Malgré ces potentialités, le développement des pêcheries est confronté à des difficultés dont les plus importantes sont :

Au niveau des pêches maritimes

- La méconnaissance des stocks disponibles ;
- Le phénomène de la barre réduisant considérablement le nombre de marées ;
- Les conditions météorologiques et océanographiques peu favorables pendant une longue période de l'année ;
- L'absence d'un système de protection et de suivi de l'environnement marin face à la pollution ;
- L'érosion côtière provoquant la destruction des campements et villages de pêcheurs ;
- L'insuffisance de moyens pour la surveillance et la protection des eaux maritimes ;
- Le non respect des zones de pêches réglementaires et la recrudescence des conflits en mer ;
- La non diversification des engins de pêche ;
- Le manque de professionnalisme des pêcheurs marins artisans béninois ;
- La non adaptation des textes législatifs et réglementaires au contexte actuel des pêcheries ;
- Le faible niveau d'organisation socioprofessionnelle ;
- La cherté des matériel et équipements de pêche ;
- L'insuffisance de concertation nationale et sous-régionale pour la gestion des ressources.

Au niveau de la pêche continentale

- La destruction des mangroves et le déboisement des berges ;
- L'envahissement de certains plans d'eau par la jacinthe d'eau ;
- Le comblement et l'ensablement des plans et cours d'eau ;
- La pollution des plans d'eau ;
- L'augmentation de l'effort de pêche due à la forte pression démographique ;
- L'utilisation généralisée des engins et méthodes prohibés et destructeurs de la faune aquatique ;

- Des conflits liés à l'occupation anarchique des plans d'eau et des plaines d'inondation ;
- La faible adhésion des pêcheurs et organisations socio-professionnelles à la sauvegarde des ressources ;
- L'irrégularité dans la collecte des informations de pêche ;
- L'absence d'un système de crédit adapté au secteur pêche.

Au niveau de l'aquaculture

- L'encadrement technique limité ;
- La non maîtrise des techniques d'élevage par les pisciculteurs ;
- Le manque d'étude sur la performance de croissance des espèces adaptées aux eaux saumâtres ;
- L'inexistence de paquets technologiques ;
- L'inexistence d'une espèce à croissance rapide adaptée aux milieux saumâtres
- L'insuffisance des structures de production d'alevins et de provende pour alimenter les étangs empoisonnés ;
- Les coûts élevés de la construction des étangs et du montage des diverses infrastructures de production piscicole ;
- Les problèmes d'épargne et absence de système de crédit ;
- L'envahissement des trous par les prédateurs.

Au niveau des activités connexes

Les principaux éléments de blocage de développement des activités de transformation, de conservation, de commercialisation et de distribution des produits de la pêche au Bénin se résument à :

- La faible adhésion des mareyeuses aux innovations technologiques en matière de fumage du poisson ;
- L'inefficacité des méthodes traditionnelles de fumage et de séchage ;
- La concentration des infrastructures modernes de conservation et transformation au Sud du pays ;
- La faible capacité des infrastructures individuelles ;
- La difficulté de stockage à long terme des produits ;
- La faible production halieutique annuelle et l'irrégularité des approvisionnements ;
- Le manque de place aménagée pour la vente des produits de pêche sur la plupart des marchés du pays ;

- L'enclavement des zones de grandes productions des pêches ;
- La faible couverture du territoire en inspection sanitaire des produits de la pêche ;
- Le faible niveau d'organisation socio-professionnelle des mareyeurs et mareyeuses.

Stratégie de développement de la pêche

Depuis 2001 le Bénin a entrepris des actions inscrites dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dont les principaux objectifs sont :

- le maintien de la croissance économique dans une perspective de lutte contre la pauvreté ;
- la poursuite de l'assainissement du cadre macro-économique.

Les objectifs assignés dans ce cadre pour le développement du secteur rural et agricole sont :

- Contribuer à la croissance économique, à l'équilibre de la balance commerciale et à la création d'emplois ;
- Contribuer à l'amélioration du niveau de vie des populations par l'augmentation du pouvoir d'achat des producteurs, la lutte contre la pauvreté, le contrôle de la qualité et l'innocuité des aliments ;
- Maintenir la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une population en expansion ;
- Diversifier et intensifier la production agricole d'une manière durable c'est à dire sans hypothéquer la base productive nationale et le patrimoine écologique ;
- Contribuer au sein des communautés rurales, à l'amélioration des rapports hommes/femmes.

Tenant compte des grandes orientations de la politique de développement rural et des engagements pris par le Bénin au regard du Code de Conduite pour une Pêche Responsable, la politique retenue pour le développement durable du sous-secteur des pêches en 2004 vise les trois grands objectifs spécifiques suivant :

1. Assurer un approvisionnement régulier de la population en produits halieutiques de qualité ;
2. Améliorer les conditions de vie et de travail des communautés de pêche ;
3. Renforcer les capacités organisationnelles du sous-secteur.

Eu égard aux contraintes évoquées ci-dessus, il a été possible de retenir les quatre (4) grands axes stratégiques suivants correspondant chacun à un programme d'action cohérent qui comporte des projets identifiés en 2004 :

1. Le renforcement des capacités institutionnelles de la Direction des Pêches ;
2. La mise en place d'un mécanisme d'aménagement des pêcheries artisanales ;
3. La mise en place d'un programme d'assurance-qualité des produits halieutiques ;
4. L'organisation et financement des filières halieutiques.

Chaque programme s'adresse en priorité à un groupe cible particulier :

L'Administration des pêches, les pêcheurs artisans, les transformatrices et commerçantes de produits halieutiques, les pisciculteurs. Cependant, compte tenu des interactions entre les différents éléments constitutifs du système pêche, les actions identifiées auront pour la plupart des effets indirects et souvent importants sur les autres acteurs, notamment les consommateurs.

Programme 1 : Renforcement des capacités institutionnelles de la Direction des pêches

Ce programme entre dans le cadre de la réorganisation de l'Administration des pêches dans une perspective de gestion rationnelle et participative des ressources halieutiques. Il s'agit de :

- Transformer la Direction des Pêches en une structure dotée d'une puissance publique et de moyens adéquats en vue de résoudre les problèmes les plus urgents;
- Procéder à l'élaboration du projet de loi portant Code des pêches au Bénin et des textes juridiques et réglementaires, en concertation avec tous les acteurs, pour délimiter les zones de pêche, définir les conditions d'utilisation des techniques et engins de pêche, de commercialisation et de conditionnement des produits, assurer la protection des ressources halieutiques ;
- Œuvrer pour la création d'un Centre national de recherches halieutiques et océanographique ainsi que pour la promotion de la pêche touristique ;
- Apporter un appui à l'organisation et au renforcement des organisations socioprofessionnelles ;
- Faire de la Police de Pêche un corps afin de le rendre plus efficace.

Programme 2 : Mise en place d'un mécanisme d'aménagement des pêcheries artisanales

Ce programme concerne le développement des pêcheries peu exploitées et l'aménagement des autres.

En effet, dans les eaux maritimes dont la profondeur varie de 35 à 100 m où les rendements et les biomasses sont nettement meilleurs que dans la zone côtière, il est possible d'envisager le développement de la pêche artisanale. Il s'agira de déterminer les conditions techniques et économiques d'exploitation de ces zones. L'introduction de dispositifs immergés (récifs artificiels) est aussi envisagée pour permettre la concentration de poisson et la limitation des incursions des chalutiers. Le dispositif sera complété par des études de faisabilité d'aménagements d'abris pour certains points de la côte tels que Grand-Popo et Ouidah.

En pêche continentale, une amélioration de la situation actuelle ne pourra se faire qu'à travers une augmentation de la productivité naturelle des plans d'eau. Des mesures d'ordre écologique (lutte contre la jacinthe d'eau, désensablement, création de conditions favorables au développement de l'ichtyofaune, détermination des conditions d'accroissement de la productivité et de la production des principaux plans d'eau) et des mesures d'ordre administratif (promotion de la gestion participative basée sur un cadre juridique approprié) sont également nécessaires. Le PADPPA a pris en compte déjà les aspects liés à la pêche continentale

Programme 3 : Mise en place d'un programme d'assurance-qualité des produits halieutiques

Ce programme intéresse la réduction des pertes post-capture ainsi que l'amélioration des conditions d'écoulement et de distribution des produits halieutiques. Pour ce faire, cinq actions sont prévues à savoir :

- l'aménagement de sites de traitement du poisson dans chacune des grandes villes ;
- l'aménagement de points de vente réservés exclusivement au poisson frais dans certains marchés urbains ;
- la création et la construction d'un poste de contrôle au port de pêche de Cotonou;
- la construction d'entrepôts frigorifiques dans les départements ;
- Equipement des laboratoires d'analyse.

Programme 4 : Organisation et financement des filières halieutiques

Ce dernier programme comprend deux volets :

- le développement de la filière crevette et
- le développement de la filière poisson.

Le premier vise à organiser la filière depuis la production jusqu'à l'exportation.

Le deuxième consiste à :

Renforcer les capacités des acteurs

Elaborer les paquets technologiques

Apporter un appui en équipement et à la fourniture des intrants

Apporter un appui au financement des activités de la filière poisson

Apporter un appui à l'organisation du marché, à la conservation et à la transformation

Mettre en place un mécanisme de suivi mercuriale

Apporter un appui à l'encadrement des acteurs

Les programmes et projets peuvent être présentés comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

N°	PROGRAMME D'ACTION	PROJETS
1	<p>Programme n° 1 :</p> <p>Renforcement des capacités institutionnelles de la Direction des Pêches</p>	<p>Projet: Réorganisation et mise en oeuvre de la législation des pêches</p> <p>Projet : Constructions et équipement des laboratoires d'analyse physicochimiques et microbiologiques</p> <p>Projet : Restructuration de la police de pêche</p> <p>Projet : Promotion de la pêche touristique</p>
2	<p>Programme n° 2 :</p> <p>Mise en place d'un mécanisme d'aménagement des pêcheries artisanales</p>	<p>Projet : Evaluation des stocks de poisson et crustacés des eaux marines et continentales</p> <p>Projet : Désensablement du chenal de Cotonou ;</p> <p>Projet : Introduction de récifs artificiels pour la pêche artisanale maritime ;</p> <p>Projet : Etude de faisabilité de l'aménagement d'abris pour la pêche maritime artisanale ;</p>
3	<p>Programme n° 3 :</p> <p>Mise en place d'un programme d'assurance-qualité</p>	<p>Projet : Réhabilitation des sites de transformation du poisson à Cotonou et Porto-Novo ;</p> <p>Projet : Aménagement de points de vente du poisson frais dans les</p>

		marchés urbains ; Projet : Création et construction d'un poste de contrôle de qualité au port de pêche de Cotonou.
4	Programme n° 4 : Organisation et financement des filières halieutiques	Projet : Développement de la filière poisson Projet : Développement de la filière crevette

Besoins urgents du sous-secteur

Après l'élaboration du plan directeur des pêches pour le Bénin en 1998, le Japon est intervenu pour la réalisation de l'aménagement du port de pêche artisanale de Cotonou. Le Bénin a également transmis à l'Ambassade du Japon une requête pour la construction de marchés de poisson à Cotonou. Le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Bénin à travers le Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale ont pris en compte la mise en place d'un observatoire des pêches, la protection et la surveillance des pêches en mer, l'établissement d'un réseau d'information, d'éducation et de communication, l'appui à l'organisation et au renforcement des capacités de gestion des organisations paysannes, l'appui pour l'élaboration des plans de gestion sur les différents plans d'eau, la promotion de l'usage de la glace et des conteneurs isothermes. Tous les autres aspects évoqués n'ont pas encore eu de solution et c'est pour ces raisons que l'intervention des bailleurs de fonds est souhaitée pour analyser profondément ces problèmes identifiés et rechercher les autres contraintes liées aux activités des pêcheurs en vue de proposer des actions pour résoudre lesdits problèmes.

Les principales priorités du secteur sont :

- le développement des filières halieutiques ;
- la gestion durable des ressources halieutiques ;
- la valorisation des produits halieutiques.

Les grandes lignes du projet :

L'étude portera sur les différents aspects de développement décrits dans les quatre programmes de développement sectoriel, les actions qui ont été identifiées ne sont pas limitatives, car l'étude pourra identifier d'autres actions susceptibles de résoudre les problèmes brûlants des pêches.

Objectifs à court terme :

Le projet a pour objectifs d'analyser profondément les problèmes identifiés et rechercher les autres contraintes liées aux activités des pêcheurs en vue de proposer des actions pour résoudre ces problèmes.

Par rapport à ces objectifs, le projet réalisera les études de faisabilité des différents projets retenus dans les quatre programmes de développement sectoriel et d'autres projets jugés nécessaires.

Objectif global

Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés des pêcheurs.

Les bénéficiaires

Les bénéficiaires directs sont les pêcheurs marins repartis le long du littoral, les pêcheurs continentaux repartis autour de tous les plans d'eau du Bénin, les mareyeuses, les transformatrices de poissons, les établissements de traitement de crevette, les fabricants de provende. Les consommateurs de poissons constituent les bénéficiaires indirects.

Relation avec le Plan National de Développement

Relation avec le Plan National de Développement

Nom du plan : Programme d'Action du Gouvernement

Période : de 2001 à 2006

Positionnement du projet dans le plan ci-dessus, y compris le contenu du plan.

Le présent projet a une place très importante dans le Plan National de Développement rural dont les objectifs concourent à augmenter la production et les revenus des populations productrices conformément aux objectifs du plan, à savoir :

- Réduire la pauvreté au sein des communautés ;
- fournir des protéines animales aux populations ;
- promouvoir l'emploi ;
- améliorer la balance des devises étrangères.

Relation avec le programme général du secteur concerné.

Nom du programme : Plan quinquennal 2002-2006

Période : 2002 à 2006

Positionnement du projet dans le plan ci-dessus, y compris le contenu du programme.

Par la réalisation de l'étude, des solutions seront proposées pour le développement de la pisciculture, de la pêche artisanale, de la valorisation des produits et de l'amélioration des conditions de vie et de travail des pêcheurs, mareyeuses/mareyeurs et pisciculteurs conformément aux objectifs du programme, à savoir :

- Lutter contre la pauvreté dans les communautés vulnérables ;
- Améliorer la productivité des pêcheries et augmenter la production totale ;
- Améliorer le niveau de vie des pêcheurs par l'accroissement de leurs revenus ;
- Augmenter la consommation en protéines d'origine halieutique ;
- Gérer et aménager les ressources biologiques disponibles ;
- Faire l'économie des devises par une réduction sensible des importations de poisson congelé ;
- Contribuer à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaires sur le plan national ;
- Valoriser les produits halieutiques ;
- Dynamiser les secteurs générateurs d'emplois ;
- Développer principalement les filières halieutiques dont la production de poisson par l'élevage et l'organisation des acteurs autour de la filière crevette.

(5) Année de réalisation souhaitée :

Réalisation : Octobre 2004 à avril 2006

(6) Source de financement espérée ou Assistance extérieure pour le projet :

Fonds attendus du Gouvernement Japonais

(7) Relations avec d'autres projets , s'il y en a :

Un programme est en cours d'exécution dans le domaine de la pêche. Il s'agit du Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale financé par le Fond International de Développement Agricole (FIDA), la Banque de Développement Africaine (BAD) et le Bénin. Son objectif est d'améliorer les conditions socio-économiques des populations vivant de la pêche et contribuer à la réduction de leur pauvreté grâce à :

- l'amélioration de la productivité à toutes les étapes de la filière, production, transformation et commercialisation de la pêche artisanale ;
- l'accroissement significatif et durable de la valeur ajoutée de la pêche et des activités aquacoles ;
- la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus ;
- le rétablissement des équilibres écologiques.

Ce programme comporte trois composantes thématiques :

- Le renforcement des capacités institutionnelles : Cette composante est axée sur le renforcement des capacités des Communautés de pêcheurs, des prestataires de services et des institutions publiques (DPP, DP, CARDER).
- La réhabilitation des plans d'eau : Il s'agit de la restauration et d'une meilleure gestion des écosystèmes aquatiques dégradés.
- La rationalisation de la filière pêche et activités génératrices de revenus : Elle consiste à diversifier les Activités Génératrices de Revenus liées à la pêche et celles hors pêche et leur adoption par les communautés des pêcheurs.

Il s'agit d'une amélioration de la productivité de toute la filière dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et du développement des activités génératrices de revenus.

(8) Autres informations de projet concernant le genre

La réalisation de ce projet permettra surtout aux femmes de contribuer à subvenir aux besoins de leur ménage et à la scolarisation de leurs enfants.

II Termes de référence de l'étude

(1) Justification de l'étude

De 1986 à 1998 le Projet Pêche Lagunaire (GTZ) a réalisé des études concernant la taille de première maturité sexuelle des principales espèces des plans d'eau du Sud-Bénin. Cette étude a permis de prendre des mesures pour réglementer la pêche et instituer la création des structures de gestion participative des plans d'eau (comités de pêche). A travers ce projet, une banque de données statistiques a été constituée, ce qui a permis d'analyser les différentes tendances de la production sur les plans d'eau du Sud Bénin et de prendre des textes de réglementation.

En 2000, le Bénin a réalisé une étude sur l'aménagement des plans d'eau du Sud-Bénin qui a abouti à la formulation du Programme d'Appui au

Développement Participatif de la Pêche Artisanale au Bénin. Ce programme n'a pas pris en compte les domaines tels que l'évaluation du stock, la sélectivité des engins, l'introduction des récifs artificiels sur le plateau continental etc. C'est pour ces raisons que la présente étude est sollicitée.

(2) Justification de la Coopération japonaise

Dans le cadre de la mise en œuvre au Bénin de la stratégie de lutte contre la pauvreté, notamment au sein des communautés de pêche, le sous-secteur des pêches au Bénin a bénéficié depuis 1990 de l'appui du Gouvernement du Japon sous forme de fourniture de matériel et équipements de pêche, d'une part, et sous forme d'assistance technique pour le transfert des compétences et le renforcement des capacités des cadres béninois dans maints domaines.

Aujourd'hui, il est incontestable que l'aide japonaise pour le développement des pêcheries artisanales est la plus importante. Compte tenu de la disponibilité toujours renouvelée du Japon à aider le Bénin dans le développement des pêcheries, de la technologie japonaise fortement appréciée par les pêcheurs et de la nature de l'aide japonaise désintéressée, le Bénin a jugé que le Japon pourrait aider à la réalisation de l'étude qui est une condition essentielle de la poursuite des actions de développement des pêches.

(3) Objectifs de l'étude

Le Plan d'Action National des Pêches a identifié les principaux problèmes qui entravent le développement de ce secteur tant en ce qui concerne la pêche (maritime et continentale) que l'aquaculture et la valorisation des produits.

Le projet d'étude visé a pour objectifs d'analyser profondément ces problèmes identifiés et de rechercher les autres contraintes liées aux activités des pêcheurs en vue de proposer des actions pour lever ces contraintes.

Par rapport à ces objectifs, l'étude se penchera sur la faisabilité des différents projets retenus dans les quatre programmes définis par le Plan d'Action National des pêches et d'autres projets qui seront jugés nécessaires. Ces projets sont cités ci-dessus.

(4) Zone de couverture du projet

Le projet couvre tout le territoire national (voir carte en annexe 2)

(5) Activités du Projet

L'étude portera sur les différents aspects de développement décrits dans les quatre programmes retenus dans le plan directeur des pêches. A cet effet, une étude de faisabilité des différents projets sera effectuée, d'autres contraintes pourront être identifiées ainsi que d'autres projets pouvant apporter des solutions à l'amélioration des conditions de vie des pêcheurs.

(6) Programme

Période de l'étude : Octobre 2004 à avril 2006

Compte tenu de la diversité des aspects que l'étude doit cerner, le temps nécessaire pour la réalisation du projet a été évalué à 18 mois. Ce temps pourra être réajusté en fonction des accords entre les parties japonaise et béninoise.

(7) Résultats attendus de l'étude

Cette étude permettra à l'Administration des pêches de jouer pleinement son rôle de gestion cohérente du sous-secteur à court et long termes.

L'analyse de la faisabilité des projets à travers cette étude facilitera leur mise en œuvre qui aura un impact positif sur le développement des pêcheries béninoises, sur les conditions de vie des communautés de pêcheurs et sur l'économie nationale du pays. Ce développement profitera à plus de 50 000 pêcheurs et environ 70 000 mareyeuses directement bénéficiaires et à toute la population du Bénin estimée à 6,5 millions.

D'autres impacts socio-économiques en aval de cette étude sont attendus tels que l'augmentation de la production, l'amélioration de la qualité des produits de pêche sur les marchés intérieur comme extérieur, ainsi qu'une gestion durable des ressources halieutiques gage de l'augmentation des revenus des pêcheurs et des retombées pour l'économie.

(8) Possibilité de mise en œuvre/Ressources attendues : Aucune

(9) La présente requête a-t-elle été adressée à d'autres donateurs :

Pour cette étude, aucune demande n'a été faite à des bailleurs de fonds ou à des agences donatrices autres que le Japon.

(10) Autres informations, s'il en a :

D'autres informations pourront être apportées selon les besoins au cours de l'étude

(11) Informations sur le plan environnemental et social

Milieu physique

Le Bénin est un pays côtier, situé dans le Golfe de Guinée (voir carte en annexe 2) ; il s'étend sur 112 600 km² entre le Niger et le Burkina Faso au nord, le Togo à l'ouest, le Nigeria à l'est et l'Océan Atlantique au Sud. Il est indépendant depuis le 1^{er} août 1960.

Il est naturellement défavorisé par rapport aux autres pays de la région par sa façade maritime longue seulement de 121 km et s'étendant de la frontière Nigériane (Kraké) à la frontière Togolaise (Hilla-Condji).

Le réseau hydrographique est assez dense. Une série de lagunes longe la côte depuis Grand-Popo et communique avec le lac Ahémé. L'Ouémé, le plus long fleuve du pays, est navigable sur 200 km, il communique avec le lac Nokoué, l'un des plus vastes plans d'eaux intérieures qui s'étend sur 150 km². Quelques rivières de moindre importance existent mais ne sont pas navigables en raison de leur débit trop rapide et leur encombrement par des rochers. Au total, au moins 333 km² d'eaux saumâtres et 700 km linéaires de cours d'eau existent au Bénin.

Au Sud, le climat est équatorial, chaud et humide, avec une longue saison sèche (de décembre à mars) pendant laquelle souffle un vent froid et sec, l'harmattan. Suivent une saison de fortes pluies (de mars à juillet) et deux saisons plus courtes, l'une sèche de juillet à septembre et l'autre humide, de septembre à novembre. La pluviométrie annuelle varie d'environ 1 325 mm dans le Sud-Est à 800 mm dans le Centre du pays. Au Nord, où il n'y a qu'une seule saison humide (de mai à septembre), la pluviométrie moyenne annuelle est de 1 000 mm.

Milieu humain

Le Bénin est subdivisé sur le plan de l'Administration territoriale en douze (12) départements avec une population estimée à 6 769 914 habitants (RGPH 2002) et un taux d'accroissement naturel de l'ordre de 3.25% par an sur la dernière décennie. La population est inégalement répartie : la zone sud compte 61.15% de la population sur 15 % du territoire national ; La population rurale représente environ 58% de la population totale et ce pourcentage diminue régulièrement au profit de la population urbaine. Au total sept (07) villes du Bénin concentrent chacune une population urbaine supérieure à 30%. La population augmenterait de 5 à 6% l'an.

Situation économique et sociale

Le Bénin fait partie des pays les plus pauvres du monde. L'indicateur de développement humain pour le Bénin en 2002 le classe à la 158^{ème} place sur 173 pays évalués par le PNUD avec un revenu annuel par habitant de 380 dollars US (Banque Mondiale 2004).

Le secteur rural contribue pour 39% à la constitution du PIB, procure 90 % des recettes d'exportation du pays et participe à hauteur de 15% aux recettes de l'Etat. La pêche représente 2% du PIB total. La part du budget consacrée à ce secteur est relativement faible. Il en résulte un sous développement des productions animales et un faible niveau d'intensification de la pêche et de l'aquaculture. Dans les conditions d'une bonne pluviométrie, le Bénin est auto suffisant sur le plan alimentaire en ce qui concerne les productions alimentaires de base. Malgré cette autosuffisance alimentaire globale, on note toutefois qu'environ 1/5 de la

population souffre encore de pénuries alimentaires cycliques dans certains cas et chroniques dans d'autres.

La situation sociale du pays demeure précaire malgré les progrès enregistrés au cours de ces dernières années. Elle est caractérisée par un délabrement des structures de santé et d'éducation, ce qui explique la faiblesse de l'espérance de vie à la naissance, 52 ans en moyenne, le faible taux de scolarité enregistré et le fort taux d'analphabétisme des adultes qui est de 77 %.

III Information et facilité pour l'étude

(1) Personnel de la contrepartie impliqué dans l'étude

Selon les besoins, des cadres spécialisés dans différents domaines seront affectés au projet en qualité d'homologues, à l'expertise japonaise. Il s'agira d'ingénieurs, de biologistes, d'économistes et autres spécialistes requis pour l'étude.

Ce personnel sera à la disposition du projet pendant tout le temps nécessaire. La tâche de chacun sera spécifiée au début de l'étude.

La proposition des homologues béninois pour le compte du projet est de quatre (04) cadres dont :

- 1 Spécialiste en pêche maritime : Ingénieur biologiste.
- 1 Spécialiste en pêche continentale et aquaculture : Ingénieur biologiste ;
- 1 Spécialiste en gestion des ressources : Ingénieur en technologie des engins ;
- 1 Socio économiste en pêches

(2) Données, informations, cartes et autres documents relatifs à l'étude.

Le Plan Directeur des Pêches, le Plan d'Actions National des Pêches de 2004, le plan de gestion des plans d'eau du Sud-Bénin, le plan d'aménagement de la pêche maritime, les annuaires statistiques et autres documents de politique du Secteur agricole sont disponibles et pourront être exploités au cours de la présente étude.

La carte de la zone d'étude est en annexe 2.

(3) Conditions de sécurité de la zone concernée par l'étude

La République du Bénin garantit la sécurité sur l'ensemble de son territoire à toutes les personnes étrangères y travaillant dans le cadre d'une coopération bilatérale.

Par conséquent, l'équipe entière de l'étude sera entourée de toutes les conditions de sécurité nécessaires à l'accomplissement paisible de sa tâche.

IV Objectif global

(1) Facteurs environnementaux (tel que le contrôle de la pollution, alimentation en eau, vidange, gestion environnementale, foresterie, biodiversité) du Projet, s'il y en a :

La présente étude abordera les aspects liés à la pollution des plans d'eau, à la gestion environnementale et à la préservation de la biodiversité.

a. Les impacts anticipés sur l'environnement par l'étude, s'il y en a :

Il n'y a pas d'impacts anticipés.

L'étude n'aura aucun effet direct sur l'environnement

(2) Les femmes seront elles les principales bénéficiaires ou non :

Toute la population est bénéficiaire de ce projet. Mais les femmes sont fortement impliquées dans les activités de pêche notamment la valorisation des produits. De ce fait, la présente étude est en faveur surtout de la couche féminine.

(3) Composantes de l'étude qui nécessitent des considérations spéciales pour les femmes (telles que les différences entre les hommes et les femmes, le rôle spécifique des femmes et leur participation):

Le présent projet abordera les aspects liés aux activités des femmes (au niveau de la production, de la transformation, de la distribution et de la commercialisation. L'étude se penchera sur ces divers aspects concernant les femmes.

(4) Impacts anticipés du projet causés sur les femmes

Il n'y a aucun impact négatif anticipé sur les femmes.

(5) Composante de l'étude pour la régression de la pauvreté :

La mise en œuvre de ce projet contribuera à réduire la pauvreté au sein des communautés de pêcheurs. Le projet permettra le développement de nouvelles activités de pêche et de pisciculture, la restauration des ressources halieutiques et une meilleure valorisation des produits de pêche.

(6) Les contraintes pouvant engendrer la diminution de revenu par le projet :

Il n'y a aucune contrainte.

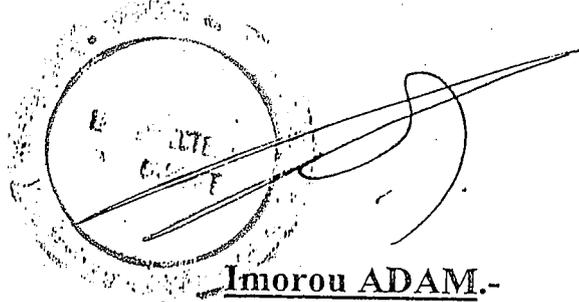
V. ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BENIN

En vue de faciliter le bon déroulement et l'efficacité de l'étude, le Gouvernement de la République du Bénin s'engage à prendre les mesures suivantes :

- (1) Assurer la sécurité de l'équipe d'étude ;
- (2) Faciliter l'entrée et la sortie en République du Bénin des membres de l'équipe d'étude et les exempter des redevances et autres taxes sur les cartes de séjour ou de résidence ;
- (3) Exempter l'équipe d'étude de droits de douane, taxes, d'impôts et autres charges sur les équipements, les machines et autres matériels importés au Bénin pour les besoins de l'étude ;
- (4) Détaxer les salaires, rémunérations, traitements et autres revenus des membres de l'équipe d'étude ;
- (5) Accorder les facilités nécessaires concernant les fonds transférés du Japon par l'équipe pour les besoins de l'étude en République du Bénin ;
- (6) Accorder les droits d'entrée et de passage sur les secteurs interdits au public qui devront être visités par l'équipe pour les besoins de l'étude ;
- (7) Permettre à l'équipe d'étude d'emporter au Japon une copie des documents, données, et matériaux qu'elle aura cherchés pour les besoins de l'étude en République du Bénin ;
- (8) Faciliter aux membres de l'équipe l'accès aux soins médicaux, étant entendu que les frais seront à la charge de ces derniers ;

- VI Le Gouvernement de la République du Bénin peut porter plainte contre l'équipe japonaise venue pour l'étude s'il y a des négligences ou des comportements néfastes dans l'accomplissement des exigences de l'étude, si ces comportements sont volontaires de la part des membres de l'équipe.
- VII Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche coordonne les travaux des organisations Gouvernementales et non Gouvernementales concernées pour l'exécution efficace de l'étude.

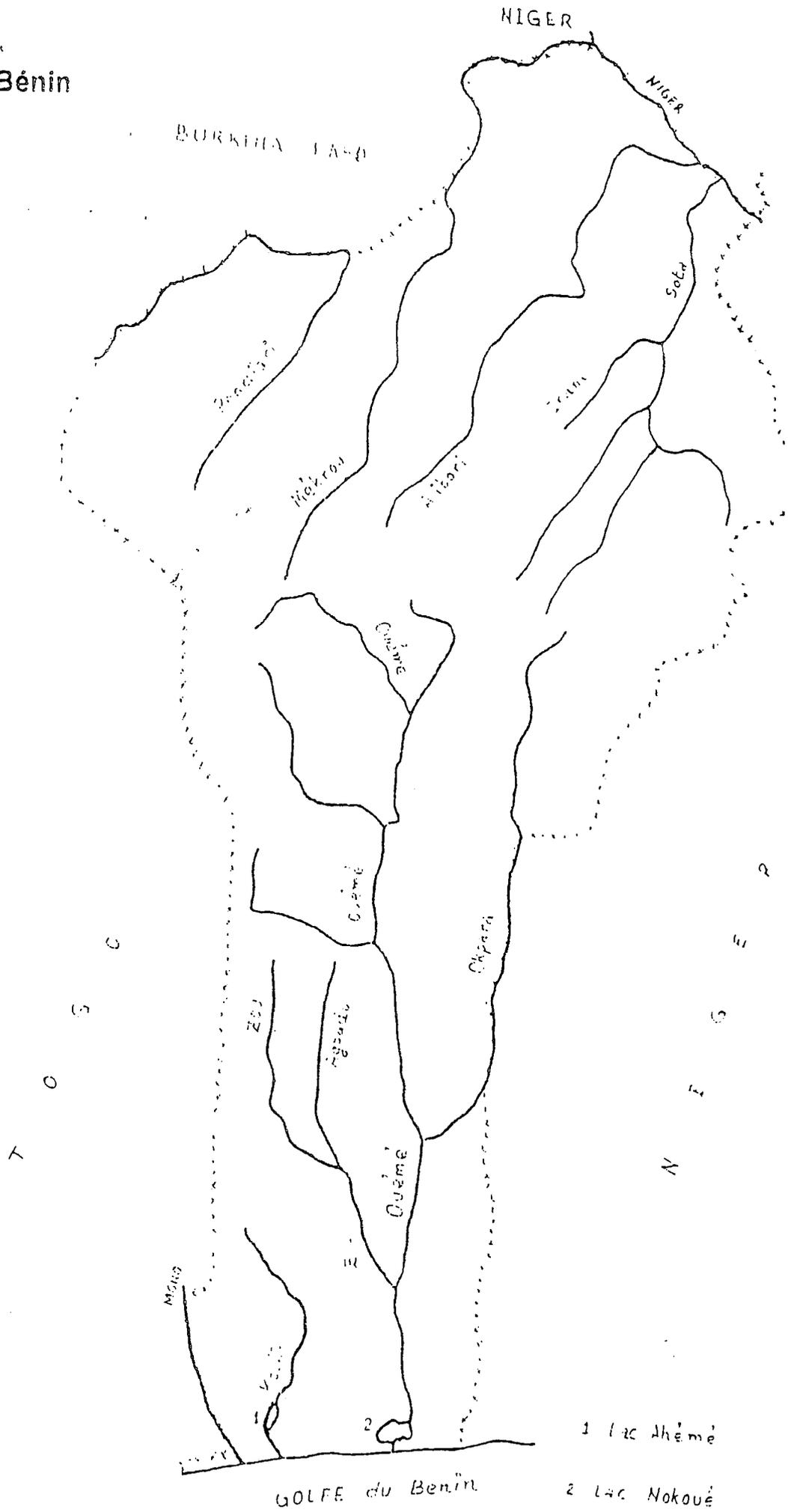
Cotonou, le 20 août 2004

A circular official stamp with a signature written over it. The stamp contains the text "LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE" and "COTONOU". The signature is written in black ink over the stamp.

Imorou ADAM.-

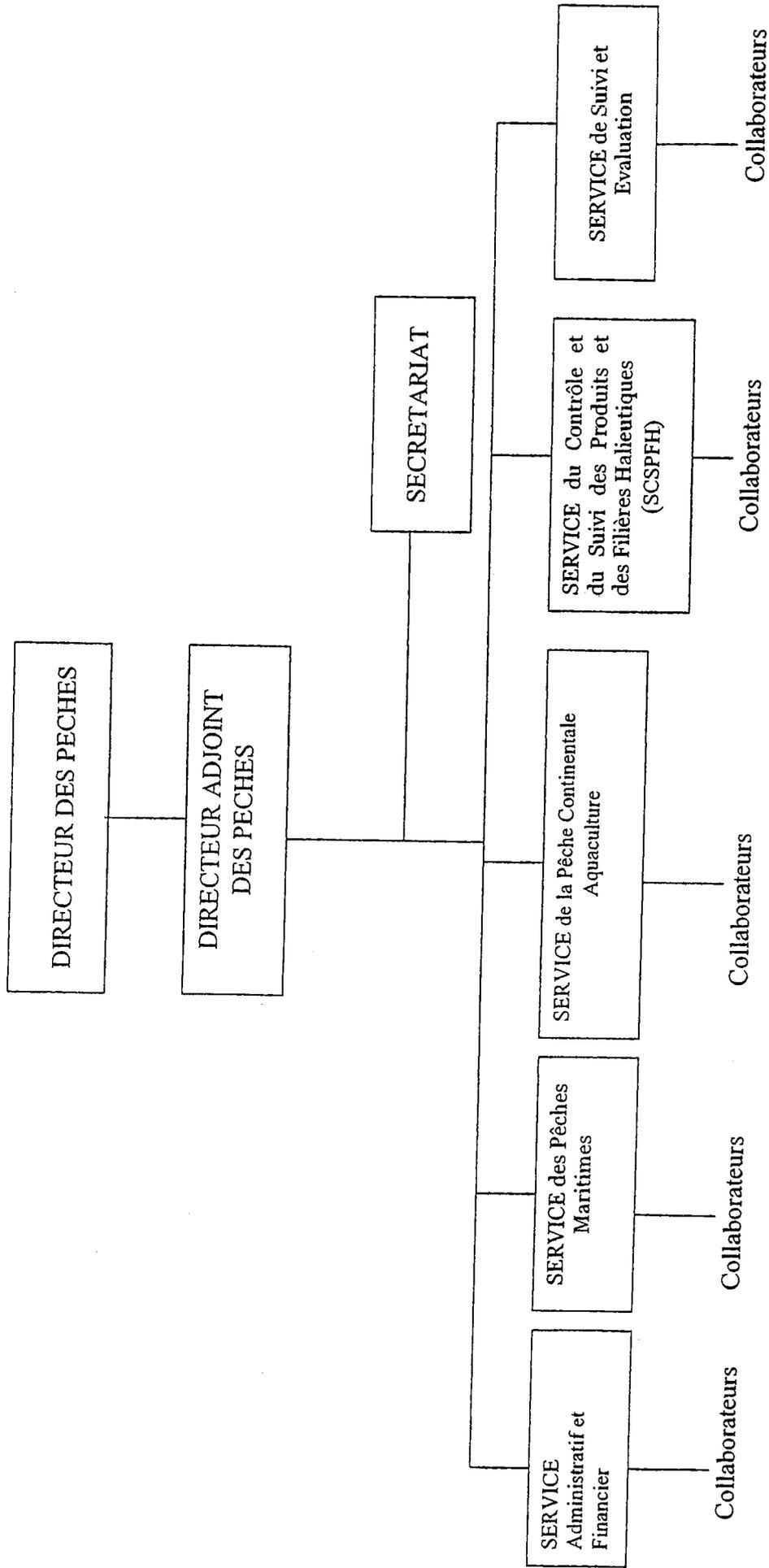
Titre : Directeur de Cabinet
du Ministère de l'Agriculture
de l'Elevage et de la Pêche

Carte du Bénin



- 1 Lac Ahémé
- 2 Lac Nokoué

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DES PECHEES



Screening Format

Question 1 Outline of the project

1-1 Does the project come under following sectors?

Yes No

If yes, please mark corresponding items.

- Mining development
- Industrial development
- Thermal power (including geothermal power)
- Hydropower, dams and reservoirs
- River/erosion control
- Power transmission and distribution lines
- Roads, railways and bridges
- Airports
- Ports and harbors
- Water supply, sewage and waste treatment
- Waste management and disposal
- Agriculture involving large-scale land-clearing or irrigation
- Forestry
- Fishery
- Tourism

1-2 Does the project include the following items?

Yes No

If yes, please mark following items.

- Involuntary resettlement (scale: households persons)
- Groundwater pumping (scale: m³/year)
- Land reclamation, land development and land-clearing (scale: hectares)
- Logging (scale: hectares)

1-3 Did the proponent consider alternatives before this request?

YES: Please describe outline of the alternatives

()

NO

1-4 Did the proponent have meetings with the related stakeholders before request?

Yes No

If yes, please mark the corresponding stakeholders.

Administrative body

Local residents

NGO

Others (Expert of JICA)

Question 2

Is the project a new one or an on-going one? In the case of an on-going one, have you received strong complaints etc. from local residents?

New On-going (there are complaints) On-going (there are no complaints)

Others

[]

Question 3 Name of the law or guidelines:

Is Environmental Impact Assessment (EIA) including Initial Environmental Examination (IEE) required for the project according to a law or guidelines in the host country?

Yes No

If yes, please mark the corresponding items.

Required only IEE (Implemented, on going, planning)

Required both IEE and EIA (Implemented, on going, planning)

Required only EIA (Implemented, on going, planning)

Others: []

Question 4

In the case of that EIA was taken steps, was EIA approved by relevant laws in the host country? If yes, please mark date of approval and the competent authority.

<input type="checkbox"/> Approved: without a supplementary condition	<input type="checkbox"/> Approved: with a supplementary condition	<input type="checkbox"/> Under appraisal
--	---	--

(Date of approval: Competent authority:)

Not yet started an appraisal process

Others:()

Question 5

If a certificate regarding the environment and society other than EIA is required, please indicate the title of certificate.

Already certified Required a certificate but not yet done

Title of the certificate :(_____)

Not required

Others (_____)

Question 6

Are the following areas located inside or the surrounding the project site?

Yes No Not identified

If yes, please mark corresponding items.

National park, protection area designated by the government (coast line, wetlands, reserved area for ethnic or indigenous people, cultural heritage) and proposed sites for the above-mentioned areas

Virgin forests, tropical forests

Ecological important habitat area (coral reef, mangrove wetland, tidal flats)

Habitat of valuable species protected by a domestic law or an international treaty

Likely salts cumulus or soil erosion area on a massive scale

Remarkable desertification trend area

Archaeological, historical or cultural valuable area

Living area of ethnic, indigenous people or nomads who have a traditional lifestyle, or special socially valuable area

Question 7

Does the project have adverse impacts on the environment and local communities?

Yes No Not identified

Reason: (_____)

Question 8

Please mark related environmental and social impacts, and describe their outlines.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> _Air pollution | <input type="checkbox"/> _Social institutions such as social infrastructure and local decision-making institutions |
| <input type="checkbox"/> _Water pollution | <input type="checkbox"/> _Existing social infrastructures and services |
| <input type="checkbox"/> _Soil pollution | <input type="checkbox"/> _The poor, indigenous of ethnic people |
| <input type="checkbox"/> _Waste | <input type="checkbox"/> _Maldistribution of benefit and damage |
| <input type="checkbox"/> _Noise and vibration | <input type="checkbox"/> _Local conflict of interests |
| <input type="checkbox"/> _Ground subsidence | <input type="checkbox"/> _Limitation of accessibility regarding information, meetings, etc. to a specific person or group |
| <input type="checkbox"/> _Offensive odors | <input type="checkbox"/> _Gender |
| <input type="checkbox"/> _Geographical features | <input type="checkbox"/> _Children's rights |
| <input type="checkbox"/> _Bottom sediment | <input type="checkbox"/> _Cultural heritage |
| <input type="checkbox"/> _Biota and ecosystem | <input type="checkbox"/> _Infectious diseases such as HIV/AIDS etc. |
| <input type="checkbox"/> _Water usage | <input type="checkbox"/> _Others () |
| <input type="checkbox"/> _Accidents | |
| <input type="checkbox"/> _Global warming | |
| <input type="checkbox"/> _Involuntary resettlement | |
| <input type="checkbox"/> _Local economy such as employment and livelihood etc. | |
| <input type="checkbox"/> _Land use and utilization of local resources | |

Outline of related impacts:

[]

Question 9

Information disclosure and meetings with stakeholders

9-1 If the environmental and social considerations are required, does the proponent agree on information disclosure and meetings with stakeholders in accordance with JICA Guidelines for Environmental and Social Considerations?

Yes

No

9-2 If no, please describe the reasons below.

[]